



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.3.3

23 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026  
Point 31.3.3 de l'ordre du jour

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR  
POUR LE LYNX COMMUN (*Lynx lynx*)\***

Résumé :

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Secrétariat de la Convention des Carpates et le Groupe d'experts des félins de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont soumis la proposition ci-jointe\* pour la poursuite des **Actions concertées pour le lynx commun (*Lynx lynx*)** conformément au processus élaboré dans la Résolution 12.28 (Rev.COP14).

\*Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

## PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR POUR LE LYNX COMMUN (*Lynx lynx*)\*

### Auteurs de la proposition

Programme des Nations Unies pour l'environnement / Secrétariat de la Convention des Carpates et Groupe d'experts des félins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

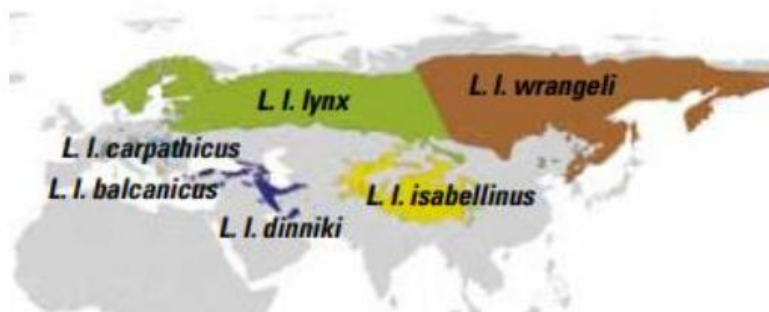
### Espèce cible, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs

Lynx commun (*Lynx lynx*, Linneus, 1758), en particulier les sous-espèces *Lynx lynx balcanicus* (Bureš, 1941), *Lynx lynx carpathicus* (Kratochvil & Štollmann, 1963), *Lynx lynx dinniki* (Satunin, 1915) et *Lynx lynx isabellinus* (Blyth, 1847).

Le *Lynx lynx balcanicus* a été inscrit à l'annexe I de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, tandis que les *L. l. carpathicus*, *L. l. dinniki* et *L. l. isabellinus* sont inclus sous *L. lynx* inscrit à l'annexe II lors de la COP14 en 2024.

### Aire de répartition géographique

Le lynx commun est une espèce paléarctique répartie de l'Atlantique en Europe jusqu'au Pacifique dans le nord de l'Asie, mais qui se divise en plusieurs sous-espèces distinctes, dont quatre constituent les taxons cibles de cette proposition : le *L. l. balcanicus* est aujourd'hui limité à une très petite population dans la région frontalière de la Macédoine du Nord et de l'Albanie ; historiquement, il occupait le sud-ouest des Balkans. Le *L. l. carpathicus* était historiquement limité aux montagnes des Carpates, mais comprend aujourd'hui plusieurs populations réintroduites en Europe occidentale et centrale, où le lynx avait disparu. Le *L. l. dinniki* est la sous-espèce du Caucase, qui s'étend des montagnes du Caucase vers le sud et l'ouest jusqu'à la péninsule anatolienne, le nord de l'Irak et l'Iran. Le *L. l. isabellinus* est la sous-espèce d'Asie centrale, présente dans les chaînes montagneuses du Pamir, de l'Hindukush, du Tien Shan et (en partie) de l'Himalaya, qui incluent vraisemblablement des zones steppiques telles que le bassin de Dhungar. Ces quatre sous-espèces sont clairement séparées de la vaste aire de répartition continue des *L. l. lynx* et *L. l. wrangeli* dans la ceinture de forêts boréales d'Eurasie (Fig. 1).



**Fig. 1.** Approximate distribution range of the sub-species of the Eurasian lynx according to Kitchener et al. 2017.

## Résumé des activités

Alors que l'aire de répartition boréale du lynx commun est vaste, continue et stable, les sous-espèces « du sud » (Fig. 1) ont perdu la majeure partie de leur aire de répartition historique (en Europe) ou leur état de conservation, y compris l'aire de répartition, la taille et la tendance de la population, reste largement inconnu (en Asie). Ces quatre sous-espèces dépendent de mesures de conservation et, étant réparties sur de nombreux États de l'aire de répartition, nécessitent une coopération transfrontalière pour assurer leur conservation à long terme. La suggestion initiale prévoyait (1) l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation de *L. l. balcanicus* avec une approche spatialisée, (2) une stratégie de conservation pour les Carpates, (3) des recommandations pour la réintroduction, le rétablissement génétique et la sélection d'individus pour le domaine de *L. l. carpathicus* en Europe continentale, (4) et (5) la réalisation d'une étude de base pour les *L. l. dinniki* et *L. l. isabellinus*, permettant d'évaluer leur état de conservation, par exemple selon les critères de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Cependant, à l'exception de l'activité 1, les activités 2 à 5 nécessitent une prolongation de leur période de mise en œuvre jusqu'à la fin de l'année 2026. Veuillez trouver ci-dessous une description de l'avancement des activités et des nouvelles échéances proposées.

## Activités et résultats escomptés

Les résultats (conclusions attendues) et les activités associées sont présentés sous forme de tableau dans le cadre logique figurant en annexe. Vous trouverez ci-dessous une brève description de chaque bloc.

- (1) Le lynx des Balkans *L. l. balcanicus* provient d'un refuge glaciaire en Asie du Sud-Est et était historiquement limité aux chaînes de montagnes du sud de la péninsule balkanique. Il aujourd'hui uniquement présent dans la zone transfrontalière entre la Macédoine du Nord et le nord-est de l'Albanie et est inscrit comme En danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Son aire de rétablissement potentielle comprend des habitats adaptés en Macédoine du Nord et en Albanie, mais également en Grèce, au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine et dans la région du Kosovo (sous le régime de la Résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies). La biologie, l'écologie et l'état de conservation sont relativement bien connus grâce à un programme de recherche et de conservation continu, mais ce qui fait défaut, c'est une coopération institutionnelle transfrontalière.

**La Stratégie de conservation à l'échelle de l'aire de répartition du lynx des Balkans (*L. l. balcanicus*)** a été élaborée à la suite des évaluations actualisées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'évaluation de la Liste rouge et l'évaluation du Statut vert de l'espèce sont terminées et prêtes à être publiées sur le site Web de la Liste rouge de l'UICN. La Stratégie de conservation a été élaborée par une équipe d'experts lors de cinq ateliers en ligne au cours de l'hiver/printemps 2025 et de nombreuses réunions de coordination internes. Elle a été soumise aux États de l'aire de répartition, puis examinée avec eux lors d'un atelier organisé à Skopje (Macédoine du Nord) du 2 au 5 juin 2025. La stratégie a ensuite été envoyée aux pays de l'aire de répartition à des fins de consultation. Le comité de rédaction a ensuite révisé la stratégie en fonction des commentaires et des recommandations reçus pendant la période de consultation. La version finale de la stratégie a été soumise aux conventions de Bonn et de Berne le <sup>23</sup> octobre 2025.

- (2) *Le Lynx lynx carpathicus* est limité à la chaîne de montagnes des Carpates. Alors que la population en Roumanie est considérée comme stable, la population en Slovaquie

et en République tchèque semble diminuer, et la population en Ukraine est probablement si faible que la répartition homogène risque d'être affectée. Il est urgent d'établir une coopération transfrontalière à l'échelle de l'aire de répartition afin d'assurer son suivi et sa conservation. Le processus d'**élaboration de la stratégie** a été lancé sous l'égide du Secrétariat de la Convention des Carpates, en collaboration avec des organisations régionales de conservation et des institutions scientifiques chargées de soutenir son développement et de guider la mise en place et la mise en oeuvre des activités de conservation via des plans d'action nationaux, conformément aux lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la planification stratégique de la conservation des espèces. Les progrès suivants ont été réalisés :

- Les projets d'évaluation de la Liste rouge et d'évaluation du Statut vert de l'espèce ont été finalisés afin de contribuer au processus de planification.
- Une discussion a été menée avec le Secrétariat de la Convention des Carpates concernant l'élaboration conjointe d'une stratégie de conservation couvrant l'ensemble de l'aire de répartition.
- Les dates des ateliers et des réunions en présentiel restent à déterminer, en fonction des fonds disponibles.

(3) Le lynx commun était largement répandu en Europe continentale, mais il s'est éteint au cours du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. La réintroduction du *L. l. carpathicus* dans les zones montagneuses de l'Europe continentale a commencé il y a 50 ans, en utilisant des lynx capturés à l'état sauvage en Slovaquie. Les populations réintroduites restent très petites et isolées, et les plus anciennes d'entre elles souffrent de consanguinité. Pour sauver les populations existantes et rétablir une métapopulation viable de lynx en Europe occidentale et centrale, il est urgent de mettre en place une coopération transfrontalière étroite. Les populations existantes doivent être renforcées et de nouvelles populations doivent être établies afin d'améliorer la connectivité. L'approvisionnement en lynx est difficile, car la disponibilité des individus provenant à la fois des populations sources naturelles et des programmes d'élevage de conservation est limitée, et plusieurs programmes de réintroduction de lynx sont en concurrence. La surveillance et l'évaluation génétique doivent être harmonisés, et les protocoles de transfert, de surveillance sanitaire, de reproduction et de formation doivent être standardisés et largement acceptés par toutes les autorités décisionnelles nationales et infranationales sur le continent européen.

Nous allons, en coopération avec le Groupe de travail sur le lynx des Carpates, élaborer des **lignes directrices pour le rétablissement du lynx en Europe centrale et occidentale sur la base des « Recommandations de Bonn »** (par exemple, la Recommandation n° 204 (2019) du Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe [Convention de Berne]), fournissant une orientation générale pour le rétablissement d'une métapopulation et des protocoles concrets pour l'approvisionnement et la gestion des transferts et réintroductions. Certains progrès ont été réalisés comme suit :

- Les populations de Lynx des Carpates réintroduites au sein de l'aire de répartition ont été incluses dans l'évaluation de la Liste rouge et l'évaluation du Statut vert de l'espèce.
- La Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN prépare actuellement des lignes directrices pour la réintroduction et la conservation du lynx dans le « Royaume du lynx des Carpates ». Ce travail est réalisé en coopération avec le groupe d'experts « Linking Lynx ». Les lignes directrices seront finalisées dès que la stratégie à l'échelle de l'aire de répartition (Activité 2 ci-dessus) sera disponible (en principe au printemps 2027).

(4) La sous-espèce d'Asie centrale *L. l. isabellinus* se distingue des autres sous-espèces de lynx par son apparence, mais probablement aussi par ses caractéristiques écologiques. Cependant, il s'agit de la sous-espèce la moins connue, et les informations sur sa répartition, son abondance et sa tendance ne sont pas disponibles. Son état de conservation n'a donc jamais été évalué selon les procédures de la Liste rouge de l'UICN. Cependant, son aire de répartition chevauche largement celle du léopard des neiges (une espèce inscrite à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et considérée dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage), et nous espérons tirer parti du réseau établi pour la conservation du léopard des neiges pour recueillir également des données sur le lynx. En étroite coopération avec les institutions scientifiques et de conservation des États de l'aire de répartition, une étude de base sera menée, conduisant à une évaluation solide de l'état de conservation du lynx d'Asie centrale. L'étude sera basée sur (i) un examen des publications, (ii) la compilation de toutes les données sur les prises accidentelles provenant du piégeage photographique dans la région et (iii) une enquête par questionnaire à échelle fine avec les parties prenantes, réalisée par de (jeunes) experts locaux. Cela permettra non seulement de compiler des informations pour éclairer les approches de conservation ultérieures, mais aussi de sensibiliser et de renforcer les moyens et d'établir un réseau pour une coopération future. Quelques progrès ont été réalisés concernant **l'étude et les premières évaluations de Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) du lynx du Turkestan (*L. l. isabellinus*) en Asie centrale**, comme suit :

- Une enquête est en cours sur l'ensemble de l'aire de répartition, et les États de l'aire de répartition devraient transmettre leurs résultats d'ici octobre 2025.
- Une formation a été dispensée aux évaluateurs (évaluations de la Liste rouge et du Statut vert) lors de deux ateliers en ligne.
- L'évaluation de la Liste rouge est en cours et sera complétée par une évaluation du Statut vert de l'espèce. Il est prévu d'ajouter une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique, car l'Asie centrale sera sans doute fortement touchée par ces phénomènes.
- Les activités prévues devraient être finalisées à l'été 2026.

(5) La sous-espèce caucasienne *L. l. dinniki* est répartie dans la chaîne du Caucase et plus au sud et au sud-ouest. On dispose de plus d'informations sur son aire de répartition et ses caractéristiques écologiques que pour la sous-espèce d'Asie centrale, mais aucune information sur les tendances n'est disponible, et les données sur l'ensemble de l'aire de répartition sont trop limitées pour permettre une évaluation solide de l'état de conservation de cette sous-espèce. Par conséquent, l'approche proposée consistera à nouveau à réaliser une étude de base dans l'ensemble de l'aire de répartition, une première évaluation de l'état de conservation, la formation de (jeunes) experts locaux et la mise en place d'un réseau d'organisations institutionnelles et privées.

En ce qui concerne **l'étude et la première évaluation de Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) du lynx caucasien (*L. l. dinniki*) en Anatolie et en Asie du Sud-Ouest**, veuillez trouver ci-dessous quelques avancées sur les activités :

- L'enquête (compilation des données fournies par les États de l'aire de répartition) a commencé ; cependant, des retards ont été enregistrés, principalement en raison des difficultés de communication.
- Une formation a été dispensée aux évaluateurs (évaluations de la Liste rouge et du Statut vert) lors de deux ateliers en ligne.

- Il serait judicieux de compléter la démarche par des évaluations du Statut vert de l'espèce et de sa vulnérabilité au changement climatique, mais ces évaluations ne seront lancées que lorsque l'évaluation de la Liste rouge aura progressé et sera disponible à titre de projet.
- Si les difficultés susmentionnées sont surmontées, les activités prévues devraient être achevées en 2026.

### **Avantages associés**

D'une manière générale, le lynx est une espèce phare qui occupe une place centrale dans son aire de répartition. Sa conservation dépend donc fortement de la sensibilisation et implique la conservation des habitats et des populations de proies. En Europe, il s'agit notamment d'améliorer la connectivité entre les grands complexes d'habitats et de gérer les populations de chevreuils (qui sont les principales proies). La coopération entre institutions scientifiques et ONG de conservation est bien établie (notamment pour la sous-espèce du lynx des Balkans), mais la coopération conceptuelle et pratique entre les agences de conservation aux niveaux national et infranational doit être renforcée.

En Asie, les activités de conservation du lynx proposées permettront de sensibiliser le public, de renforcer les moyens d'action et d'encourager la coopération institutionnelle. On suppose que la fragmentation de l'habitat est moins importante qu'en Europe, mais les clôtures frontalières, le développement des infrastructures et le manque de coopération transfrontalière risquent d'entraîner une fragmentation future de la population, ce qui est potentiellement dangereux, en particulier en Asie centrale, où l'on suppose que la densité est globalement faible et que la distribution linéaire est prononcée et dépend des habitats ayant une couverture dense.

### **Délai**

La Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN (Groupe d'experts des félins) et le Secrétariat de la Convention des Carpates restent fermement déterminés à obtenir les résultats initialement prévus dans le cadre des activités 1 à 5. Cependant, la mise en œuvre des activités 2 à 5 a connu certains retards, nécessitant ainsi une prolongation de l'Action concertée, avec une livraison prévue d'ici à la fin 2026.

Activité 1 : terminée et soumise aux Conventions de Bonn et de Berne le 23 octobre 2025, accompagnée d'un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des Actions concertées.

Activité 2 : le processus d'élaboration de la stratégie pour le lynx des Carpates a été lancé ; toutefois, sa finalisation est reportée au troisième trimestre 2026.

Activité 3 : les recommandations provisoires seront disponibles à la mi-2026, et la version révisée d'ici à octobre 2026, en fonction de l'achèvement de l'activité 2 (finalisation – prévue au printemps 2027).

Activité 4 et 5 : chacun de ces blocs a été lancé, mais nécessite une préparation minutieuse (établissement de partenariats, renforcement des capacités/formation et collecte de fonds) ainsi qu'une année supplémentaire de mise en œuvre. Les deux activités devraient être prêtes pour soumission entre la mi et la fin 2026.

Chacune des activités débouchera sur des résultats (par exemple, des Plans d'action, des Stratégies de conservation, des Évaluations de la conservation) qui serviront de base aux projets ultérieurs et aux travaux continus. Les Actions concertées continueront d'être mises

en œuvre et finalisées lors de la prochaine période d'intersessions. Aucune modification de l'approche ou des activités n'est nécessaire.

### **Relation avec d'autres actions de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage**

L'Action concertée constitue la première initiative de conservation pour les espèces terrestres sous Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage en Europe, où la coopération transfrontalière est une *conditio sine qua non* pour des espèces à large répartition, telles que le lynx commun, dont les populations sont majoritairement transfrontalières. En Asie centrale, le programme d'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage facilite la conservation des espèces inscrites ainsi que la conservation transfrontalière. La sous-espèce *Lynx lynx isabellinus* a été officiellement incluse dans l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale lors de la troisième réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (24-26 juin 2025, Tashkent, Ouzbékistan). Par conséquent, le lynx est considéré comme l'une des espèces cibles du Programme de travail 2026-2032 de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale, qui englobe des activités pertinentes pour sa conservation.

### **Priorité de conservation**

L'urgence d'une meilleure conservation du *Lynx lynx balcanicus*, classé En danger critique, est incontestée ; la sous-espèce est au bord de l'extinction. Seules des actions concertées transfrontalières peuvent le sauver. Pour ces raisons, la plus haute priorité a été accordée à la mise en œuvre de l'AC/Activité 1. Les deux activités suivantes (2 et 3) pour le lynx des Carpates sont également urgentes, car plusieurs projets sont proposés mais doivent être coordonnés selon une approche commune et fondés sur des principes de conservation convenus. En ce qui concerne les activités 4 et 5, il est difficile d'évaluer leur urgence ; il manque des informations fiables pour évaluer l'état et la tendance de ces deux sous-espèces. Mais, constatant le développement rapide et étendu dans les régions concernées, nous estimons que fournir ces informations de base pour orienter les approches de conservation ultérieures doit constituer une priorité élevée.

### **Pertinence**

Comme d'autres grands félins, le lynx d'Eurasie vit avec de faibles densités partout où des études solides ont été réalisées. Toutes les populations viables en dehors de l'immense ceinture de la forêt boréale sont transfrontalières et souffrent de plus en plus de fragmentation. Alors que, du moins en Europe, la prise de conscience nationale est généralement bien établie et que des activités de conservation sont en place, l'indispensable coopération transfrontalière reste une exception. Cette situation est principalement due à un manque de sensibilisation institutionnelle et de définition des priorités. Le soutien d'une convention internationale est donc particulièrement souhaitable.

### **Absence de solutions plus efficaces**

*Lynx lynx* (Appendice II) et *Lynx lynx balcanicus* (Appendice I) ont été inscrits par la COP14 sur les annexes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn). L'inscription devrait être soutenue par des activités complémentaires. Pour *L. l. balcanicus*, *L. l. carpathicus* et *L. l. dinniki*, une Action concertée sous la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est en cours de mise en œuvre, en coopération avec d'autres conventions et initiatives lorsque cela est possible, constituant un instrument supplémentaire puissant pour la coopération entre les États de l'aire de répartition. Pour *L. l. isabellinus*, son inclusion dans

L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est bénéfique et considérée comme un soutien supplémentaire. Les activités proposées (compiler des informations de base permettant une évaluation solide) seront nécessaires pour définir des actions ciblées pertinentes également dans le cadre du programme de travail de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale.

### **État de préparation et faisabilité**

Pour les activités 2-3, le leadership est assuré par des institutions de l'UICN (par ex. plusieurs groupes d'experts), une compréhension scientifique solide est apportée par plusieurs universités et autres institutions scientifiques impliquées, et l'engagement de plusieurs grandes organisations de conservation impliquées dans les activités à différents niveaux. Une collecte de fonds sera nécessaire pour organiser les ateliers nécessaires pour les Carpates, mais la majeure partie du travail sera effectuée par les experts et les conservationnistes dans le cadre de leurs emplois ou projets.

Pour les deux études de base réalisées en Asie, une collecte de fonds sera nécessaire. Nous attendons des institutions (scientifiques) participantes qu'elles apportent leur soutien au projet, mais des fonds seront nécessaires pour former et soutenir les responsables du projet dans les différents États de l'aire de répartition.

### **Probabilité de réussite**

Toutes les méthodes et tous les concepts proposés ici sont standard, établis et largement testés, et ne présentent aucun risque méthodologique. Les résultats escomptés seront atteints. En ce qui concerne la participation des États de l'aire de répartition et leur engagement ultérieur, nous supposons une coopération améliorée entre toutes les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et les États de l'aire de répartition participant à l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

### **Ampleur de l'impact probable**

Le nombre total de pays devant être impliqués ou affectés par ces activités est de 35 (A-1, 5 ; A-2, 5 [1 chevauchement avec A-1] ; A-3, 8 ; A-4, 7 ; A-5, 11), dont seulement 5 ne sont pas des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. En tant qu'espèce carnivore de grande taille (Europe) ou de taille moyenne (Asie), le lynx joue un rôle phare pour l'habitat et les espèces proies (Europe : petits ongulés, Asie : probablement surtout des lagomorphes). La sensibilisation des parties prenantes est cruciale. D'une part, les félins sont des espèces charismatiques, d'autre part, le lynx peut être considéré comme une menace pour les espèces proies (domestiques). Cependant, constatant que la mortalité d'origine anthropique constitue probablement une menace considérable sur l'ensemble de l'aire de répartition, une telle communication est importante.

### **Rapport coût-efficacité**

Les coûts de l'Activité 1 ont été couverts par les projets en cours du SCC et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)/CSG, tandis que ceux des activités 2 et 3 devraient être faibles et bien justifiés par rapport aux résultats attendus. Les coûts des activités 4 et 5 doivent être estimés après avoir établi les partenariats nécessaires. Cependant, les coûts de main-d'œuvre devraient être modérés, tandis que les effets en termes de renforcement des capacités et de sensibilisation seront importants.

## Consultations planifiées/entreprises

Des contacts à long terme ont été établis avec des institutions scientifiques et de conservation dans tous les pays concernés par les activités 1–3, ainsi qu'avec des contacts institutionnels dans la plupart des États de l'aire répartition. En ce qui concerne les zones de projet en Asie (activités 4–5), nous avons été en contact avec les institutions des États de l'aire de répartition via diverses activités et projets dans le cadre de travaux de la commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et plus spécifiquement avec les autorités liées à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage par le biais de travaux liés à l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (par exemple, l'élaboration d'une stratégie de conservation pour le léopard persan comme contribution au Programme de travail de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale). Le groupe d'experts des félins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a commencé à établir des contacts avec des institutions scientifiques et des experts dans les États de l'aire de répartition des *L. l. isabellinus* et *L. l. dinniki*.

**CADRE LOGIQUE POUR LA PROLONGATION PROPOSÉE DES ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACTION CONCERTÉE DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE POUR LE LYNX COMMUN (*Lynx lynx*)**

Objectif/Résultat/Activité (A)	Indicateur	Délai	Acteur	Financement
<b>Objectif 1 : Élaborer des concepts et recommandations guidant la coopération transfrontalière pour la conservation et le rétablissement du lynx des Balkans (<i>Lynx lynx balcanicus</i>) et du lynx des Carpates (<i>Lynx lynx carpathicus</i>) en Europe</b>				
Résultat 1.1 : Élaborer, approuver et mettre en œuvre un plan d'action de conservation géographiquement explicite (une stratégie) pour la conservation et le rétablissement du lynx des Balkans dans l'ensemble de son aire de répartition, en coopération avec les États de l'aire de répartition actuels et historiques, dans le cadre des conventions internationales				
A.1.1.1 : Produire un rapport sur l'état de conservation du lynx des Balkans	Rapport produit et distribué	Fin mars 2024	BLRP6	Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans
1.1.2 : Convenir avec les États de l'aire de répartition de l'élaboration d'une stratégie de conservation dans le cadre de conventions internationales telles que la Convention des Carpates, la Convention de Berne et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn), avec le soutien de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et du Secrétariat de la Convention des Carpates.	Consensus sur l'approche à adopter avec les États de l'aire de répartition	Printemps 2025	États de l'aire de répartition, Conventions, Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/SCC	s. o.
A 1.1.3 : Organiser et réaliser des ateliers participatifs pour l'élaboration de la stratégie de conservation	Lieu, participants et approche approuvés	Printemps-été 2025	Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Groupe d'experts des félins, États de l'aire de répartition, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-SCC	10-20 000 \$
A 1.1.4 : Rédiger, examiner, réviser et soumettre la stratégie de conservation.	Stratégie approuvée par les États de l'aire de répartition et conventions	Automne 2025	Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Groupe d'experts des félins, États de l'aire de répartition, Conventions	5 000 \$

**Résultat 1.2 : Élaborer, approuver et mettre en œuvre une stratégie pour la conservation de la population autochtone de lynx des Carpates en Europe, en étroite collaboration avec les États de l'aire de répartition, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux correspondants**

A.1.2.1 : Produire un rapport de synthèse sur l'état de conservation du lynx des Carpates comme document de travail pour l'atelier stratégique.	Rapport produit et distribué	Fin de l'année 2024	Groupe de travail sur le lynx des Carpates 7, Groupe de spécialistes des félins	s. o.
A 1.2.2 : Convenir avec les États de l'aire de répartition de l'élaboration d'une stratégie de conservation dans le cadre de la Convention des Carpates, de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn.	Projet de stratégie élaboré et distribué	Fin de l'année 2025	États de l'aire de répartition, Conventions, Groupe de travail sur le lynx des Carpates, Groupe d'experts des félins	s. o.
A 1.2.3 : Organiser et réaliser des ateliers participatifs pour l'élaboration de la stratégie de conservation, avec l'aide de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Stratégie approuvée par les États de l'aire de répartition et conventions	Premier semestre 2026	Conv. Cap., Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), organisateurs locaux	10-20 000 \$
A 1.2.4 : Rédiger, examiner, réviser et soumettre la stratégie de conservation.	Stratégie approuvée par les États de l'aire de répartition et conventions	Fin de l'année 2026	Programme BLRP de rétablissement du lynx des Balkans, Groupe d'experts des félins, États de l'aire de répartition, Conventions	5 000 \$

**Résultat 1.3 : Élaborer des lignes directrices pour le rétablissement du lynx des Carpates dans les régions montagneuses de l'Europe occidentale et centrale afin de coordonner les réintroductions, les renforcements et la connectivité, d'organiser l'approvisionnement en individus tout en convenant de principes et protocoles communs**

A 1.3.1 : Élaborer des lignes directrices basées sur les Recommandations de Bonn et les protocoles en cours d'élaboration par le Groupe de travail sur le lynx des Carpates.	Lignes directrices rédigées	2026	UICN et Groupe de travail sur le lynx des Carpates	10 000 \$
A 1.3.2 : Soumettre le projet de lignes directrices au Comité permanent de la Convention de Berne et au Conseil scientifique de la CMS pour examen.	Lignes directrices soumises	Fin de l'année 2026	UICN et Groupe de travail sur le lynx des Carpates	s. o.
A 1.3.3 : Réviser la version provisoire et soumettre la version finale aux Conventions ainsi qu'à tous les États de l'aire de répartition concernés.	Lignes directrices finalisées	Printemps 2027	UICN et Groupe de travail sur le lynx des Carpates	À définir

**Objectif 2 : Réaliser des études de base et une évaluation solide de l'état de conservation des deux sous-espèces asiatiques du lynx commun, le *L. l. isabellinus* (Asie centrale) et le *L. l. dinniki* (Caucase et Asie du Sud-Ouest) et préparer le terrain pour la conservation de ces sous-espèces à l'échelle de l'aire de répartition en créant des réseaux et en développant les moyens locaux nécessaires**

Résultat 2.1 : Compiler les informations de base nécessaires à la conservation du lynx d'Asie centrale *L. l. isabellinus* et utiliser ces activités pour établir des réseaux et renforcer les moyens locaux

A 2.1.1. Contacter les États de l'aire de répartition au sujet de la soumission d'une proposition pour inclure le <i>L. l. isabellinus</i> dans l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.	Le <i>L. l. isabellinus</i> inscrit pour les mammifères d'Asie centrale de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Mars 2024	UICN	s. o.
A 2.1.2. Créer un réseau d'institutions scientifiques et d'autres organisations à travers l'aire de répartition et former les membres du réseau aux techniques d'étude et à l'évaluation de la Liste rouge	Réseau fonctionnel	Fin de l'année 2024	Groupe d'experts des félins de l'UICN et ONG	5 000 \$
A 2.1.3. Examiner la littérature scientifique, les rapports non publiés, les articles de presse et les contributions des médias sociaux au sujet de la présence et de la perception de l'espèce.	Rapport d'examen disponible	Fin de l'année 2024	Experts du réseau, UICN, ONG	À définir
A 2.1.4. Examiner toutes les sources disponibles pour trouver des photos du <i>L. l. isabellinus</i> (par ex. projets de piégeage photographique, plateformes de photographie de la vie sauvage, réseaux sociaux).	Base de données d'images compilée, lacunes identifiées	Fin de l'année 2024	Experts du réseau, UICN, ONG	À définir
A 2.1.5. Réaliser une étude au moyen de questionnaires basés sur une grille standard ou sur des unités de gestion adéquates dans tous les États de l'aire de répartition.	Étude réalisée, lacunes identifiées	Mi-2026	Experts du réseau, ONG	À définir
A 2.2.6. Compiler les informations de A 2.1.2–4 dans un rapport d'étude sur le <i>L. l. isabellinus</i> et réaliser une évaluation de la Liste rouge et, si possible, une évaluation du statut Vert selon les protocoles de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en coopération avec les experts des pays de l'aire de répartition.	Rapport disponible, évaluation de la Liste rouge et de l'état écologique réalisés et soumis	Automne 2026	Experts du réseau, UICN, ONG	À définir

Résultat 2.2 : Compiler les informations de base nécessaires à la conservation du lynx d'Asie du Sud-Ouest *L. l. dinniki* et utiliser ces activités pour établir des réseaux et renforcer les moyens locaux

A 2.2.1. Créer un réseau d'institutions scientifiques et d'autres organisations à travers l'aire de répartition et former les membres du réseau aux techniques d'étude et à l'évaluation de la Liste rouge	Réseau fonctionnel	À partir de 2025 et au-delà	Groupe d'experts félins de l'UICN et ONG	5 000 \$
A 2.2.2. Examiner la littérature scientifique, les rapports non publiés, les articles de presse et les contributions des médias sociaux au sujet de la présence et de la perception de l'espèce.	Rapport d'examen disponible	Fin de l'année 2025	Experts du réseau, UICN, ONG	À définir
A 2.2.3. Examiner toutes les sources disponibles pour trouver des photos du <i>L. l. dinniki</i> (par ex. projets de piégeage photographique, plateformes de photographie de la vie sauvage, réseaux sociaux).	Base de données d'images compilée, lacunes identifiées	Fin de l'année 2025	Experts du réseau, UICN, ONG	À définir
A 2.2.4. Réaliser une étude au moyen de questionnaires basés sur une grille standard ou sur des unités de gestion adéquates dans tous les États de l'aire de répartition.	Étude réalisée, lacunes identifiées	Mi-2026	Experts du réseau, ONG	À définir
A 2.2.5. Compiler les informations de A 2.1.2-4 dans un rapport d'étude sur le <i>L. l. dinniki</i> et réaliser une évaluation de la Liste rouge et, si possible, une évaluation du statut Vert selon les protocoles de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en coopération avec les experts des pays de l'aire de répartition.	Rapport disponible, évaluation de la Liste rouge et de l'état écologique réalisés et soumis	Fin de l'année 2026	Experts du réseau, UICN, ONG	À définir